

Les enseignants neuchâtelois demandent une revalorisation de leur fonction et une hausse des salaires. La priorité est mise sur l'école enfantine

Les profs exigent une augmentation

JULIE JEANNET

Education ► La journée syndicale des enseignants a attiré plusieurs centaines de personnes hier à La Chaux-de-Fonds. Le Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois (SAEN) et la section enseignement du Syndicat des services publics (SSP) s'organisent pour mener d'importantes négociations avec le Département de l'instruction publique et de la famille, dès janvier 2020.

Il y a trois ans, le corps enseignant neuchâtelois avait fait grève durant quatre jours pour exiger du Conseil d'Etat qu'il renonce à l'introduction d'une nouvelle grille salariale pénalisante. Sans succès. Aujourd'hui, il ne compte plus subir la politique d'austérité du Conseil d'Etat et s'organise pour revaloriser la profession.

Les membres du SAEN réunis au Lycée Blaise Cendrars ont adopté deux résolutions. La première exige des autorités cantonales qu'elles réévaluent la fonction des professionnels de l'enseignement, afin d'augmenter les salaires. La seconde demande une reconsidération de la charge de travail des enseignants à temps partiel.

Les salaires les plus bas du pays

«Les salaires des enseignants neuchâtelois des degrés 1 et 2 sont les plus bas du pays. Je suis dans le métier depuis trente ans, nos salaires n'ont jamais connu de réelle augmentation. Au contraire, notre pouvoir d'achat n'a fait que diminuer», témoigne Pierre-Alain Porret, président du SAEN.

Le syndicat veut mettre la priorité sur l'école enfantine. «Actuellement, une maîtresse ou un maître d'école enfantine qui commence sa carrière gagne moins de 5000 francs pour un temps plein. Le cycle 1 doit être revalorisé en premier. Nous vou-

lons d'abord corriger les inégalités et ensuite obtenir une augmentation des salaires pour l'ensemble de la branche», poursuit-il. «Nous souhaitons à tout prix éviter de prendre l'argent des enseignants des degrés supérieurs pour les distribuer à ceux des degrés inférieurs. Il faut en finir avec les économies de bouts de chandelle», s'insurge l'enseignante et vice-présidente du SAEN, Brigitte Tisserand.

Le SAEN demande aussi que la charge de travail des professionnels à temps partiel soit réévaluée. «Les professeurs engagés à temps partiel effectuent souvent plus d'heures que leur présence en classe. Cela doit être reconnu, par exemple en leur octroyant des décharges.»

Prêts à descendre dans la rue

Réunis à la Maison du peuple, les enseignants membres du Syndicat des services publics (SSP) ont eux aussi voté une réévaluation des fonctions visant à augmenter les salaires. «A l'issue de la grève du 30 novembre 2016, le Conseil d'Etat *in corpore* s'était engagé à mettre des moyens pour revaloriser notre travail. Il doit aujourd'hui respecter ses engagements», argue Laure Galley, enseignante et membre du comité de pilotage pour le SSP. Interrogée par *Le Courrier*, Monika Maire-Hefti, cheffe du Département de l'instruction publique et de la famille, comprend les préoccupations des syndicats. «Je suis bien consciente que la revalorisation des fonctions aura des coûts pour l'Etat. Reste à convaincre mes collègues sur le moyen de la financer.»

Un comité a déjà procédé à l'analyse des fonctions enseignantes. Elles doivent à présent être retranscrites dans la grille salariale. Les syndicats espèrent que l'augmentation pourra être introduite à la rentrée 2021. Une date que la cheffe du Département de l'instruction publique



La journée syndicale des enseignants a attiré plusieurs centaines de personnes hier à La Chaux-de-Fonds. Ici l'assemblée du Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois. DR



«Il faut en finir avec les économies de bouts de chandelle»

Brigitte Tisserand

Salaires minimum globalement respecté

Travail ► Le salaire minimum, introduit depuis 2017 dans le canton de Neuchâtel, est globalement bien respecté. Neuf cas de non-conformité détectés ont été corrigés. Le Conseil d'Etat se réjouit que l'introduction du salaire minimum n'ait pas freiné la création d'emplois. «L'introduction du salaire minimum dans le canton n'a pas entraîné d'effet négatif, ni n'a freiné la dynamique de création d'emplois», a indiqué mardi le Conseil d'Etat dans un communiqué. Parallèlement, bien qu'il soit difficile de déterminer précisément dans quelle mesure l'introduction du salaire minimum y a contribué, le gouvernement «constate que le taux d'aide sociale a diminué».

Sur 30 dossiers – concernant 233 travailleurs – observés durant la période 2017-2018, la Commission tripartite de l'observation du marché du travail a identifié neuf cas ne respectant pas le salaire minimum dans le canton de Neuchâtel. Les employeurs, invités à se mettre en conformité, ont suivi la totalité des recommandations, peut-on lire dans le communiqué.

Dans ses travaux, la commission a aussi rendu attentives les commissions paritaires des conventions collectives de travail qui ne respectaient pas le salaire minimum aux écarts constatés avec les exigences légales. **ATS**

Permis de construire réclamé pour les antennes 5G

Téléphonie ► Les députés neuchâtelois ont accepté mercredi une recommandation du groupe POPVertsSol exigeant qu'un permis de construire soit obligatoire pour les antennes 5G. Trois émetteurs de cette téléphonie ont été installés dans le canton sur des mâts existants.

Le Grand Conseil veut que non seulement la construction de nouvelles antennes de téléphonie mobile dans le canton, mais aussi que toutes les adaptations d'antennes existantes soient soumises à une procédure ordinaire de permis de construire. Même les adaptations dites mineures, qualifiées de cas «bagatelle» par les opérateurs, devront faire l'objet d'une mise à l'enquête publique.

Les députés ont été étonnés d'apprendre que la technologie 5G soit présente dans le canton alors qu'ils avaient voté début mai une recommandation demandant de surseoir à l'installation d'antennes 5G. Le principe de précaution avait été mis en avant.

Comme il n'y a pas eu de mise à l'enquête publique, la population, qui est inquiète des ondes non ionisantes pour la santé, n'a pas pu prendre connaissance de l'installation de la 5G sur des mâts existants. «Il s'agit d'un passage en force des opérateurs téléphoniques», a expliqué la députée Verte Brigitte Neuhaus. **ATS**

juge réaliste. Une commission de négociation devrait être établie prochainement afin d'éviter les crispations qui avaient mené à la grève de 2016. «Dans l'idéal, les discussions devraient suffire, mais nous sommes prêts à redescendre dans la rue si nécessaire», ajoute Claude Grimm, secrétaire syndicale au SSP.

Le SSP a également accepté trois autres résolutions. L'une exige des mesures pour «corriger les conséquences de la réforme du cycle 3». Celle-ci demande notamment aux autorités des moyens supplémentaires pour soutenir les élèves en difficulté et la diminution de la charge administrative et de la pénibilité du travail entraînées par la réforme. Une autre résolution vise à faire un bilan des recommandations sur les devoirs à domicile.

Enfin, la dernière résolution appelle à une journée d'action et de grève pour la justice climatique et sociale le 15 mai 2020. La section neuchâteloise du SSP invite sa fédération à établir des cahiers de revendications liant protection de l'environnement et amélioration des conditions de travail. **I**

EMPLOI



La **Faculté de traduction et d'interprétation (FTI)** de l'Université de Genève ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR-E
ordinaire ou associé-e ou assistant-e
à l'Unité d'anglais
du Département de traduction

DESCRIPTION DU POSTE : Il s'agit d'un poste à charge complète comprenant des enseignements dans le cadre des programmes de bachelor, master et post-grade en traduction et communication multilingue de la FTI.

Le-la candidat-e sera appelé-e à diriger des mémoires de maîtrise universitaire et des thèses de doctorat, à développer des recherches aux niveaux national et international en traductologie (dans les axes de recherche du Département) et à obtenir des financements extérieurs.

Il-elle devra également assumer des tâches de gestion et d'organisation liées à sa fonction au niveau du Département de traduction et de la Faculté.

TITRE ET COMPÉTENCES EXIGÉS :

- Doctorat (ou niveau jugé équivalent) en traductologie (ou dans un domaine connexe).
- Langue maternelle ou de culture (langue A) : anglais.
- Langues de travail (langues B) : français et de préférence aussi espagnol.
- Expérience de l'enseignement au niveau universitaire.
- Expérience de direction de recherches et parcours en lien avec les axes de recherche du Département. Publications scientifiques.
- Expérience confirmée de la traduction professionnelle.
- Connaissance de l'enseignement de l'anglais comme langue étrangère au niveau universitaire (souhaitable).
- Connaissance des outils de la formation virtuelle (souhaitable).

ENTRÉE EN FONCTION : 1^{er} août 2020 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature, constitués d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae détaillé en français accompagné d'une liste des publications, une copie certifiée du diplôme le plus élevé, et des noms de personnes de référence, doivent être déposés **exclusivement** en ligne avant le **15 janvier 2020**, sur le site de l'Université, à l'adresse <http://unige.ch/academ> où l'annonce peut également être consultée. Aucun dossier envoyé par courrier électronique ou postal ne sera accepté.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Secrétariat du Décanat de la Faculté de traduction et d'interprétation (admin-fti@unige.ch)